

La note de synthèse

Sébastien ROZE

Chargé d'Enseignement Universitaire à la Faculté de Droit-Economie-Gestion d'Orléans,
Responsable Juridique et Audit de Banque, Déontologue



La note de synthèse est désormais devenue courante dans les épreuves proposées aux personnes qui se destinent à la fonction publique (concours administratifs de catégorie A et B en particulier) ou encore à la profession d'avocat. En effet, la note de synthèse figure parmi les épreuves à l'entrée des Ecoles de Formation des Barreaux (CFPA).

Le but de la note de synthèse est d'abord de reproduire une situation professionnelle dans laquelle les candidats se trouveront confrontés demain au quotidien, c'est-à-dire savoir dégager puis présenter l'essentiel d'un épais dossier, clarifier certaines informations dans le but de préparer la prise de décision ou encore une intervention.

La présentation et la longueur de la note de synthèse varieront principalement en fonction de deux critères : les exigences du dossier et du destinataire mais aussi et surtout en fonction du temps imparti au candidat.

L'autre but de la note de synthèse, il ne faut pas se leurrer, est aussi de sélectionner les candidats aux épreuves.

Dès lors, pour le candidat ambitieux, il ne faut laisser aucune place à l'amateurisme et se préparer à cette épreuve qui nécessite méthode et qualités rédactionnelles. D'autant qu'après 4 années d'étude de droit, le constat est quasi systématique, l'épreuve est nouvelle ! Les étudiants sont rodés au commentaire d'arrêt, à la dissertation et au cas pratique mais fort rarement à la note de synthèse.

En quoi consiste cette épreuve ?

1. Le contenu du dossier remis

La note de synthèse n'est pas une épreuve qui nécessite des connaissances

spécialisées de la part du candidat.

En effet, un dossier complet est remis aux candidats au début de l'épreuve. Ce dossier comporte plusieurs documents qui portent autour du même sujet : textes législatifs ou réglementaires, décisions de justice, articles de doctrine ou de presse. Le dossier peut parfois être volumineux (20 à 40 pages) mais généralement tous les documents ont un intérêt particulier. Il est en effet rare que des documents inutiles et sans rapport avec le sujet soient versés au dossier (sauf volonté délibérée des examinateurs !). Le volume du dossier ne doit pas effrayer le candidat et n'est pas un critère de difficulté très pertinent. Chacun a déjà fait l'expérience de textes *a priori* courts mais qui, dès le premier paragraphe, s'avèrent ardu, denses et techniques. Mieux vaut donc être confronté à des textes parfois un peu plus long mais aérés et faciles d'accès.

2. Le but de l'épreuve

Le but de l'épreuve est généralement indiqué dans son intitulé, à savoir : rédiger, à partir des textes qui vous sont proposés, une note de 4, 5, 6 pages maximum, portant sur le sujet. Le nombre de page à restituer est une information qu'il ne faut jamais perdre de vue. Il va de soi que dépasser le nombre de page imposé pénaliserait le candidat.

A ce stade, il convient d'indiquer que cette épreuve ne doit pas être confondue avec le résumé de texte, écueil trop souvent constaté par les examinateurs. Jamais le candidat ne doit résumer les uns à la suite des autres les différents documents constituant le dossier. La note de synthèse n'est pas la juxtaposition des résumés des différents documents.

La note de synthèse n'est pas, non plus, une épreuve de dissertation. Comme il a été indiqué *supra*, l'épreuve ne nécessite pas de connaissances techniques sur le sujet. En conséquence, les développe-

ments ne devront jamais s'appuyer sur des considérations ou des arguments émanant d'informations extérieures au dossier. Les connaissances ne doivent être utilisées que pour aider à mieux appréhender le dossier.

Le candidat doit dégager les principales idées contenues dans les documents et les restituer fidèlement en utilisant exclusivement les pièces mises à sa disposition dans le but de répondre au sujet proposé. Enfin, tout le dossier doit être utilisé.

Présentation de la méthode

1. La lecture du sujet

L'examen de la formulation du sujet est fondamentale puisque le candidat doit répondre à la question posée dans le libellé même du sujet. La façon dont le sujet est rédigé oriente nécessairement la note de synthèse. L'analyse du sujet est importante dans la mesure où elle conduira parfois le candidat à devoir écarter certains développements, certes parfois importants au regard de la longueur des développements consacrés dans les documents soumis, mais sans intérêt avec le sujet proposé. Le sujet doit être et demeurer l'élément référent tout au long de l'épreuve.

2. La lecture du dossier

La lecture approfondie du dossier doit tout d'abord être précédée d'un rapide et furtif survol de celui-ci. Celui-ci ne doit pas dépasser 10 minutes car le temps du candidat est précieux. Ce survol doit permettre au candidat de se faire une idée de la nature des documents présentés et de leur volume. C'est en quelque sorte la prise en main du dossier.

S'ensuit alors une lecture approfondie de tous les documents. A ce stade, il convient de ne pas perdre de temps à modifier l'ordre de lecture des documents. Tous doivent être lus. Il convient donc de

les appréhender dans l'ordre où ils sont ordonnancés. Le classement logique n'interviendra qu'après.

Cette lecture doit être assortie de deux choses: un surlignage et une prise de notes.

Le surlignage est un travail de sélection qui doit permettre de faire ressortir les éléments clés du dossier qui répondent au sujet. En contrepartie, il ne faut surtout pas hésiter à rayer les passages sans rapport avec le sujet.

La méthode peut consister à souligner d'une couleur les idées maîtresses du documents et d'une autre couleur les idées secondaires qui constituent les arguments et les illustrations des premières. Le surlignage doit être effectué avec parcimonie. Trop de candidats aux épreuves travestissent littéralement leur dossier de maintes couleurs et finissent par s'y perdre. Le surlignage n'est pas une quête d'esthétisme ! Trop surligner revient à ne rien surligner puisque plus rien ne se dégage du texte étudié.

La prise de note doit être effectué par le candidat au fil de sa lecture. Une feuille de brouillon par document. Cette prise de note consiste à formuler l'idée générale dégagée dans le paragraphe examiné et de décliner immédiatement les arguments développés qui militent en faveur de cette idée. Le sens du texte ne doit jamais être déformé ou interprété et conduire à un contresens.

La prise de note idéale est celle qui consisterait à ne plus revenir à la lecture du dossier à l'issue de son analyse. Ce qui peut parfois être profitable au candidat qui aurait fâcheuse tendance à recopier des extraits entiers de documents, dont l'effet sur l'examineur est sans appel. En fait, cette prise de note doit vider le dossier de l'essentiel de son contenu.

3. La construction du plan

Cette construction doit d'abord être précédé d'un tri et d'un classement des idées récurrentes rencontrées au fil de la prise de note. Cette opération doit être effectuée dans le but de hiérarchiser les informations.

Cette hiérarchisation doit conduire le candidat à la construction naturelle du plan. Combien de parties doit comporter ce plan ? Jusqu'au lycée, les élèves étaient habitués à construire des plans en trois parties dont l'archétype était : thèse, antithèse, synthèse. En faculté de droit, les étudiants abandonnent le triptyque au profit du diptyque qui les conduit à un mode de raisonnement dualiste et donc à un plan en deux parties où chacune des parties est elle-même subdivisée en deux sous-parties. Le classement doit donc conduire le candidat à édifier quatre rubriques. De ces quatre rubriques, le candidat déduira les deux parties de son plan.

Chacune de ses parties et sous-partie doit comporter un intitulé simple et ramassé qui ne comportera pas de verbe mais qui comportera un ou plusieurs adjectifs afin de qualifier l'intitulé. Cette recommandation doit permettre au candidat de faire preuve d'originalité dans l'intitulé mais qui doit nécessairement refléter le contenu de la partie, sans pour autant chercher, à tout prix, l'effet d'annonce. L'intitulé doit être parfaitement réfléchi car c'est précisément ce qu'examine en tout premier lieu le correcteur.

Rédaction de la note de synthèse

1. L'introduction

L'introduction doit être courte. Dix lignes au maximum. Son importance est cruciale car, après avoir examiné les intitulés, l'examineur s'attache immédiatement à lire l'introduction. Celle-ci doit

donc présenter rapidement le sujet et annoncer le plan suivi. L'introduction est l'entrée en matière du candidat. Lors d'un entretien d'embauche, le candidat revêt son plus bel habit. S'il est vrai que « *l'habit ne fait pas le moine* », il permet parfois de rentrer dans le monastère ! De la même manière, le candidat doit séduire l'examineur en créant un préjugé favorable à la lecture de l'introduction.

2. Les développements

L'examineur doit percevoir une progression logique des développements et non une juxtaposition des idées.

Par ailleurs tous les documents doivent être cités dans la note de synthèse. Pour ce faire le candidat doit explicitement et systématiquement viser entre parenthèses le document auquel il fait référence.

Quant au style, celui-ci doit être simple. A cet égard, il convient d'éviter les tournures interrogatives ou exclamatives ainsi que toutes formules emphatiques. Les candidats à ces épreuves sont notamment conjurés de bannir les phrases alambiquées qui tendent à frustrer et agacer le correcteur. Après quatre lignes, parfois sans ponctuation, le lecteur a perdu le fil de l'idée développée. Le mieux étant l'ennemi du bien, les phrases courtes sont appréciées.

D'autre part, le candidat ne doit jamais perdre de vue sa montre et s'organiser en fonction de la durée de l'épreuve proposée.

Enfin, même si le temps est compté, gaucher ou droitier, transposez-vous un trait d'instant à la place de l'examineur, pour faire vos meilleurs efforts !

Quelques références d'ouvrages et exercices pratiques corrigés :

- ▶ Méthodes d'exercices juridiques de Sarah BROS et François-Xavier Grignon-Derenne Ed. F. Lefebvre.
- ▶ La note de synthèse juridique à l'entrée de l'EFB aux CRFPA et à l'ENM de Olivier Ortega Ed. Puf.
- ▶ La note de synthèse de G. Castex (concours de catégories A et B) Ed. La documentation Française.
- ▶ Les épreuves écrites en droit civil de Gilles Goubeaux et Philippe Bihl - Ed. L.G.D.J.
- ▶ Annales 2000-2001 - l'épreuve écrite juridique - Ed. Montchrestien.